



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT # 311-2022 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLYNE GAGNON À L'EFFET QUE SERA PRÉSENTÉ POUR ADOPTION LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2022 À 19H00 LE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2022 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE ET EN CE SENS, UN PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET DÉPOSÉ À LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022, POUR ÉTUDE ET CONSULTATION AVANT L'ADOPTION DUDIT RÈGLEMENT.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures normales d'ouverture ou en ligne sur le site internet officiel de la municipalité : www.chute-saint-philippe.ca

Donné à Chute-Saint-Philippe ce 14 septembre 2022

Éric Paiement,
Directeur général et trésorier.